



POUR UNE NEGOCIATION LOYALE ET JUSTE : LES SALARIES DOIVENT ETRE AU CŒUR DES DISCUSSIONS

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org
ou sur notre page
LinkedIn.**

CFDT.FR

Depuis **près d'un an**, la direction a lancé une **négociation** sur le **temps de travail** et le **Compte Epargne Temps (CET)**.

Elle souhaite **proposer simultanément un avenant à l'accord relatif au temps de travail et un nouvel accord relatif au CET**. Mais la Direction indique **qu'ils sont liés et qu'il n'y aura pas l'un sans l'autre**.

Dans le projet d'avenant relatif au temps de travail, la direction prévoit une **revalorisation de la prime liée au forfait cadre (6%)** alors que, **depuis 2008** (année de création de ladite prime), **l'inflation a été d'au moins 10%**.

La direction prévoit dans ce même projet **l'augmentation du temps de travail des nouveaux embauchés** par le biais de la **suppression de 5 jours de RTT**. Les salariés présents avant la date de mise en place de cet accord (et sous réserve qu'il recueille les signataires suffisants) **continueront de bénéficier des 10 jours de RTT** (12 jours d'annualisation pour les cadres au forfait).

La **direction propose un accord relatif au CET** qui ne prévoit **pas d'abondement** y compris dans le cadre de la constitution d'un capital de jours qui seraient pris avant le départ en retraite.

La **direction reste très frileuse sur le CET**. Elle l'est moins quand il s'agit de **fixer des objectifs très ambitieux** ou quand elle met la **pression pour atteindre les résultats attendus**.

Dans le même temps, la **direction n'a pas pris en compte notre demande** de versement de **prime MACRON** dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) alors que les **résultats de l'entreprise sont supérieurs** en 2019 à ceux de 2018 !

Pourtant, **la majorité des groupes bancaires ont reconduit une mesure de ce type** cette année car toutes les banques constatent une embellie de leurs résultats.



**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org
ou sur notre page
Linkedin.**

CFDT.FR

Si **BPCE n'était pas favorable à cette mesure cette année**, quelques banques populaires ont pris la décision de verser une prime à leurs salariés.

La **CEIDF doit montrer au personnel qu'elle reconnaît son investissement** en octroyant **une mesure collective spécifique** (prime MACRON, complément d'intéressement, etc.).

La **CFDT insistera lors de la prochaine et dernière réunion prévue le mardi 25 février** pour que la **direction récompense tous les salariés.**

Ils sont au cœur de notre entreprise et ils sont les acteurs qui font la grandeur de la **CEIDF.**

**Parce que la CFDT fait passer l'humain avant
tout, parce que la CFDT est aux côtés des
salariés en toute circonstance, n'hésitez pas à
nous rejoindre !**

Ensemble nous sommes plus forts !



**@ : cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63**